

<https://eps.ac-normandie.fr/spip.php?article1257>



Éducation
Physique et Sportive



L'association sportive

- Sport Educ - Sport scolaire -



Date de mise en ligne : samedi 3 juillet 2021

Copyright © Éducation Physique et Sportive - Académie de Normandie - Tous
droits réservés

LES MISSIONS DU SPORT SCOLAIRE DANS LE 2ND DEGRÉ

CULTURELLE

En tant que prolongement de l'EPS, le sport scolaire constitue un moyen d'apprentissage, de préparation et de perfectionnement sportif et artistique pour tous les élèves engagé-es afin que chacun(e) puisse s'exprimer au mieux de ses potentialités. Il favorise le passage de la pratique sportive et artistique de l'école vers l'extérieur. Il contribue à l'acquisition du socle commun de connaissance de compétence et de culture...

Le sport scolaire doit permettre d'appréhender le spectacle sportif et des arts corporels.

SANTÉ

Participant à l'action publique sur les questions de santé, le sport scolaire contribue à promouvoir une qualité de vie dès le plus jeune âge intégrant la pratique régulière d'activités physiques sportives et artistiques.

ÉDUCATIVE

Au sein du système éducatif, le sport scolaire contribue à une formation équilibrée et ambitieuse pour tous les jeunes ayant adhéré à l'AS de l'établissement ainsi qu'à l'intégration et à la réussite scolaire..

SOCIÉTALE

Rassemblant des jeunes de milieux sociaux et d'origines différentes, le sport scolaire représente un instrument privilégié pour lutter contre toutes les formes de discriminations.

Il favorise ainsi le vivre et le réussir ensemble autour des valeurs de l'école de la République.

USEP -----» UNSS -----» FFSU

CONTINUITÉ DU PARCOURS SPORTIF ET ARTISTIQUE DES JEUNES

En lien avec l'USEP et l'UNSS, les partenariats avec les fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports et leurs instances départementales et régionales seront recherchés pour favoriser l'accès aux installations sportives, le prêt de matériel, ou la mutualisation d'outils pédagogiques. Ces partenariats seront développés dans le respect des termes des conventions nationales signées par les fédérations sportives avec le ministère de l'Éducation nationale, l'USEP et l'UNSS. »



Lien avec l'U.N.S.S. Union Nationale du Sport Scolaire <http://www.unss.org/>

L'association sportive, expression de la volonté des élèves et des enseignants d'EPS

« Les enseignants doivent s'engager dans une démarche de réflexion sur leur projet et sur leur pratique pour aboutir à l'élaboration d'un programme d'action menant de la logique de l'offre à celle de la satisfaction de la demande. Cette démarche doit être concertée et la mise en oeuvre partagée au service d'un réel projet, lequel intégrera de manière étroite vie associative et pratique d'activités sportives. »



[L'association sportive d'établissement. Les guides](#)

L'ouverture vers les différences

« L'UNSS a depuis longtemps cherché à accueillir dans ses manifestations les élèves en situations de handicap en utilisant la rencontre sportive comme moyen d'atteindre ses objectifs, dans le cadre du pôle développement à l'échelon départemental et académique, en privilégiant la notion de handicap et non la forme du handicap moteur, sensoriel, ou mental. »



[Le sport partagé](#)

La responsabilisation des jeunes qui fait la force des AS et de l'UNSS

« A l'occasion des rencontres UNSS, du district aux championnats de France, voire des championnats du monde, la dénomination « Jeune Officiel » identifie les élèves indispensables au bon déroulement des épreuves (arbitres/juges) mais aussi ceux qui amènent un plus dans le suivi de l'organisation (secouristes, reporters, organisateurs...) »



[Les Jeunes Officiels](#)